

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - GRAPHIBE SPRL

Art. 1 Conditions de vente.

Les ventes de marchandises par GRAPHIBE SPRL sont régies exclusivement par les présentes conditions de vente. Toute commande passée par un client entraîne l'acceptation totale des présentes conditions générales par ce client. Toute clause figurant dans les commandes ou conditions générales de nos clients, contrairement aux présentes conditions générales, sont considérées comme nulles et non avenues. Toute dérogation aux présentes conditions générales doit faire l'objet d'un accord écrit de GRAPHIBE SPRL.

Art. 2 Commandes et offres.

Les commandes passées par le client engagent ce dernier et ne peuvent être annulées par celui-ci. Les offres et cotations faites par GRAPHIBE SPRL le sont sans engagement. Le contrat est réputé parfait lorsqu'après réception d'une commande, GRAPHIBE SPRL a accepté expressément et par écrit celle-ci. Seules les commandes passées par le client et acceptées par GRAPHIBE SPRL engagent GRAPHIBE SPRL.

Art. 3 Conditions de livraison.

La date de livraison est donnée à titre indicatif. Un retard de livraison ne pourra être invoqué par le client pour annuler ou suspendre sa commande ou réclamer des dédommagements. Le client désirant être livré par une entreprise tiers doit en informer GRAPHIBE SPRL à la commande ; les frais et risques quels qu'ils soient résultant de la livraison par cette entreprise tiers sont exclusivement à la charge du client.

Art. 4 Transfert des risques et de la propriété.

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur.

Sans préjudice de ce qui précède, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix.

Art. 5 Réclamation.

Toute réclamation doit parvenir par lettre recommandée à GRAPHIBE SPRL dans un délai de 8 jours à dater de la livraison. Passé ce délai, les marchandises sont réputées acceptées par le client. Une réclamation ne pourra en aucun cas être invoquée afin de retarder le paiement d'une facture ou effectuer une compensation entre une facture due par le client et une facture due par GRAPHIBE SPRL au client.

Art. 6 Responsabilité.

Au cas où un produit vendu par GRAPHIBE SPRL est défectueux, GRAPHIBE SPRL s'engage à le remplacer par un produit similaire de même valeur. L'engagement ne sera applicable que si le client a informé GRAPHIBE SPRL du défaut par lettre recommandée endéans les 8 jours qui suivent la livraison. En aucun cas, la responsabilité de GRAPHIBE SPRL ne dépassera le remplacement du produit défectueux. Aucun dédommagement, quel qu'il soit, ne pourra être réclamé à GRAPHIBE SPRL à quel titre que ce soit. GRAPHIBE SPRL ne pourra être responsable de perte ou de dommage indirects. Des différences de dimensions, de tons, de couleurs et d'exécution sont expressément tolérées au regard de la nature, la composition des produits et leur production en grandes quantités. Dans tous les cas, le remplacement de produits défectueux n'aura lieu que si le défaut se produit dans plus de 5% du nombre de produits achetés. Toute marchandise transformée par le client ou par un tiers ne sera jamais remplacée. GRAPHIBE SPRL ne peut être tenu responsable et ne s'engage à remplacer un textile détérioré lors d'un quelconque travail d'impression ou broderie que lorsque le textile a été acheté et fourni par GRAPHIBE SPRL. Dès lors tout travail d'impression ou broderie effectué sur un textile fourni par le client se fait sous la seule responsabilité de ce dernier.

Art. 7 Conditions de paiement.

Le paiement du prix se fait au plus tard lors de l'enlèvement des marchandises ou à la livraison contre remise d'une facture et ce, sans escompte sauf accord contraire de GRAPHIBE SPRL. A défaut de paiement de la facture à son échéance, le montant portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de 12% l'an et sera majoré d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 50€ sans préjudice des divers frais de justice pouvant découler d'une procédure engagée par GRAPHIBE SPRL en vue d'en obtenir le paiement. Le défaut de paiement d'une facture à échéance annule le(s) terme(s) accordé(s) pour le paiement d'autres marchandises et rend le paiement de ce dernier immédiatement exigible.

Toutes Taxes quelconques, actuelles ou futures de quelle que nature que ce soit, sont à charges de l'acheteur.

Art. 8 Droit applicable et juridictions compétentes.

Les relations contractuelles entre GRAPHIBE SPRL et le client sont régies par le droit belge. En cas de litige, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

Les présentes conditions générales ne portent pas atteinte aux droits que le consommateur peut faire valoir en vertu des articles 1749 bis et suivant du Code civil et/ou de la Loi sur les Pratiques de Marché si ce régime est applicable.

**Le consommateur ne dispose pas du droit de renoncer à l'achat
conformément aux articles 46 et 47 de la Loi sur les Pratiques de Marché**